Masques, le juste prix : la gratuité !

2 septembre 2020

Le gouvernement par la voix de son Premier Ministre a annoncé que la gratuité des masques ne serait pas assurée pour l'ensemble de la population.

Pour INDECOSA-CGT, c'est une décision incompréhensible compte tenu du contexte sanitaire et social extrêmement préoccupant.

Après avoir claironné aux premiers temps de la pandémie que les masques n'étaient pas utiles pour nous protéger du Covid 19, les pouvoirs publics ont fait volteface en l'imposant pratiquement partout sur le territoire.

Si le port du masque obligatoire est essentiel pour assurer convenablement les gestes barrières, il est totalement scandaleux de le faire payer. De plus, il a la particularité dans notre pays d'être le plus cher d'Europe. En effet, même si le prix est plafonné à hauteur de 0,95 euros l'unité, cela devient vite insoutenable pour le budget d'un grand nombre de ménages. Enfin, le non-port du masque vous expose à une amende forfaitaire de 135 euros.

INDECOSA-CGT exige la gratuité des masques et des produits hydroalcooliques.

C'est une question de santé publique et de justice sociale. Nous demandons que le montant de ces dépenses de l'État soit pris en charge sur le budget de la Défense Nationale en veillant à ce qu'il ne soit pas imputé à celui de la Sécurité Sociale acquise par la lutte des salariés.

Pour INDECOSA.CGT, il n'est pas envisageable qu'à la crise sanitaire s'ajoute une crise sociale.

Contact :
Martine SELLIER Présidente d'INDECOSA-CGT
Patrice BOUILLON Secrétaire National d'INDECOSA-CGT : 06 74 74 91 32
Montreuil, le 2 septembre 2020.